RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABALI

Société par Actions Simplifiée

En formation, au capital de 10000.0 euros

Siège social: 57 avenue du Maréchal Juin, 64200, Biarritz

RCS en cours

Procès-verbal de nomination des premiers dirigeants par l'assemblée des associés

Le 09/10/2026, sont présents au siège de la société, les soussignés:

- La société SDS SASU au capital social de 1000.0 euros immatriculée au greffe de Bayonne sous le numéro SIREN 107 016 594 dont le siège social est fixé [redacted] représentée par Mme Sarah DE SALES, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]
- La société FILAMI SASU au capital social de 70000.0 euros immatriculée au greffe de Bayonne sous le numéro SIREN 952859387 dont le siège social est fixé 8 Chemin de Pé de Navarre, Bayonne, Pyrénées-Atlantiques, France, 64100 représentée par M. Mikel LABORDE, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

Représentant la totalité des Actions, afin de participer à:

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

dont l'ordre du jour annoncé par Mikel LABORDE président de cette assemblée, est:

RÉSOLUTION N°1: NOMINATION DES DIRIGEANTS

Nomination aux fonctions de Président telles que définies par la loi et les Statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée:

M. Mikel LABORDE, né le [redacted] à Bayonne 64100 (France), de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

celui-ci présent, déclare accepter lesdites fonctions.

Nomination aux fonctions de Directrice général telles que définies par la loi et les Statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée:

Mme Sarah DE SALES, née le [redacted] à [redacted] 64100 (France), de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

celle-ci présente, déclare accepter lesdites fonctions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RÉSOLUTION N°2

La rémunération de la présidence sera fixée ultérieurement.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en autant d'exemplaires originaux qu'il est nécessaire pour le dépôt d'un original au siège social et l'exécution des diverses formalités de publicité légale, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Certifié conforme à l'original.

Fait à: Biarritz

Le: 09/10/2026

Signatures des intervenants:

Représentant de la société SDS SASU

[redacted]

Représentant de la société FILAMI SASU

[redacted]